

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Argue: La discussion n'a-t-elle pas porté sur un prêt à un taux d'intérêt de 5 ou 6 p. 100?

Le très hon. M. Howe: Nous avons débattu la question d'un prêt, en effet.

M. Argue: Les agriculteurs ont à l'heure actuelle plus de dettes qu'ils n'en peuvent porter; ils n'en veulent pas davantage.

Le très hon. M. Howe: De toute façon, le cultivateur qui s'inquiète du taux d'intérêt ne manque pas des choses essentielles. L'homme dans un grand besoin ne s'inquiète pas des taux d'intérêt.

M. Argue: Il se peut qu'il ne crève pas de faim lorsque ses greniers sont pleins de blé, mais il manque de tout le reste.

Le très hon. M. Howe: A tout événement, j'ai décrit la situation. Le Gouvernement et la Commission du blé ont pour ligne de conduite d'aller de l'avant et de s'assurer que le Canada gardera sa part du marché. Je ne pense pas que nous puissions l'accroître beaucoup. Je pense que le Canada ne peut s'attendre d'écouler plus de 40 p. 100 environ du blé vendu sur le marché mondial. C'est la part maximum qu'il a réussi à obtenir à l'égard de n'importe quelle année et, certaines années, notre part a été juste un peu plus de la moitié de cette proportion. S'il est nécessaire de réduire de nouveau les prix pour conserver cette proportion, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que nous ne perdrons pas les marchés du blé, parce que le prix de \$1.78½ pour Vancouver et de \$1.72½ pour Fort-William est devenu un fétiche; nous n'allons pas, pour un fétiche, perdre des marchés où nous écouleons une quantité considérable de blé.

M. Argue: Et c'est le cultivateur qui paie la note.

Une voix: Que l'honorable député fasse son propre discours.

M. Argue: J'aide ceux qui m'ont aidé à faire mon discours.

Une voix: L'honorable député avait besoin d'aide.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Knowles: Quelle différence y a-t-il entre "allez de l'avant" et le "dynamitage" de R. B. Bennett?

Le très hon. M. Howe: Nous ne dynamitons pas. Nous ne faisons que garder ce que nous avons. Nous nous efforçons beaucoup de le faire. Nous avons des clients parmi

[M. Argue.]

les différents pays. Nous savons quelle proportion de blé canadien ces pays ont l'habitude d'absorber. Nous surveillons la situation de près. S'ils n'achètent pas de nous quand vient notre tour, nous enquêtons alors pour savoir pourquoi. Si les prix sont en cause, ce facteur ajouté à d'autres peut indiquer à la Commission du blé qu'il y a lieu de réduire le prix.

Voilà les faits réels. Telle est la ligne de conduite que suivra la Commission du blé. L'objet de la Commission est de soutenir la concurrence. En notre pays, quiconque a tenté de tenir le blé à l'écart des marchés pour une certaine période s'en est allé à la ruine. Pour preuve de ce que j'avance, si elle est nécessaire, il suffit de se reporter à la période allant de 1930 à 1935 alors que nous avons commencé à tenir notre blé à l'écart des marchés mondiaux.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, le ministre ayant mentionné la période de 1930 à 1935, j'aimerais me reporter à une époque un peu plus récente lorsqu'il a insisté pour obtenir \$2.05 le boisseau de blé sur le marché du Royaume-Uni. Si l'on en juge par ce que vient de dire le ministre, il s'agit certes d'une nouvelle ligne de conduite, d'un brusque changement, d'une volte-face depuis le moment où il a exigé \$2.05 du Royaume-Uni. D'après la déclaration qui vient d'être formulée ce soir, nous allons vendre du blé même s'il nous faut pour cela baisser encore nos prix et nous allons soutenir la concurrence internationale et vendre notre blé où nous pourrions l'écouler, quitte à abaisser encore nos prix.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, je suis fort heureux que mon honorable ami soulève le point car j'allais m'y arrêter moi-même. C'est là une autre erreur. Mon ami aime mettre de l'avant les fausses conceptions, ce qui me donne la chance de redresser ses idées sur la situation. Lorsque les délégués des 42 pays importateurs et des 5 pays exportateurs se sont réunis à Washington pour examiner de nouveau l'accord sur le blé, le Canada s'est fait représenter à titre d'exportateur. La réunion avait diverses fins, dont celle d'établir le prix minimum et le prix maximum qui seraient fixés par l'accord. Les États-Unis ont pris un parti extrême. Sauf erreur, ils ont commencé par demander un prix maximum de \$2.50. Les pays importateurs ont demandé que le maximum soit fixé à \$1.80.

Le Canada estimait qu'il s'agissait là de deux extrêmes et nos efforts ont surtout tendu à faire adopter aux États-Unis un prix plus raisonnable et à convaincre les pays importateurs d'offrir un prix plus en rapport avec